

LE CANADIEN NATIONAL

LA SUPPRESSION DU SERVICE WAGON-RESTAURANT
ENTRE OTTAWA ET MONTRÉAL

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Étant donné l'importance du sujet, nous dirait-il si le ministère fait enquête sur la suppression du service de wagon-restaurant à bord des trains 30 et 31, fort achalandés, entre Ottawa et Montréal?

M. l'Orateur: Sauf erreur, on a posé la même question il y a quelques jours; je ne me souviens pas si une réponse a été donnée. Je constate que le secrétaire parlementaire a pris note de la question.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DISCUSSIONS AVEC LES PROVINCES AU SUJET DU LIVRE
BLANC—LES PROJETS DE LOI

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Vendredi dernier, au cours de la période des questions, le premier ministre suppléant a parlé de la réunion des représentants des provinces et du gouvernement fédéral à propos de l'assurance-chômage et des modifications qu'on envisage d'apporter à la loi. La réponse m'a laissé quelques doutes à l'esprit et j'aimerais demander maintenant au ministre du Travail s'il va consulter ses homologues provinciaux au sujet des propositions du Livre blanc ou s'il en est à discuter l'avant-projet de loi?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Je n'ose-rais discuter l'avant-projet de loi avec les provinces, mais nous examinons certaines des propositions contenues dans le Livre blanc.

M. Alexander: Vu l'urgence de la crise de chômage, le ministre pourrait-il nous dire s'il a déjà reçu les réponses de toutes les provinces? At-il toujours l'intention de présenter ce projet de loi d'ici juillet 1971 ou bien va-t-il en avancer la date pour faire face au très grave chômage?

L'hon. M. Mackasey: Nous sommes en avance sur le calendrier de rédaction du projet de loi et je ne vois rien qui pourrait nous empêcher de présenter le bill à la date fixée, soit le 1^{er} juillet 1971.

M. l'Orateur: L'ordre du jour appelle.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avant de passer à l'ordre du jour, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il y aura ou non quelque changement au programme prévu pour aujourd'hui? S'était-il produit quelque changement dans l'ordre des travaux depuis qu'ils ont été annoncés? Plus précisément, quels articles seront mis à l'étude une fois terminé le débat sur le bill visant les textiles?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, une fois terminé le débat sur le bill touchant les textiles, nous aborderons la mesure visant l'assurance-récolte. Si nous disposons de cette dernière, je ne pense pas que nous passerions au bill sur l'organisation du gouvernement—nous commencerions, je crois, par cette mesure demain. Entre-temps, je consulterai les leaders de l'opposition quant à ce que nous devrions étudier pendant le reste de la journée, s'il nous restait du temps.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU
VÊTEMENTÉTABLISSEMENT, ENQUÊTES, RAPPORTS ET AIDE AUX
OUVRIERS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 22 janvier, de la motion de l'honorable M. Pepin: Que le bill C-215, tendant à créer la Commission du textile et du vêtement et à apporter certaines modifications à d'autres lois, soit lu par la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, comme la liste a été dressée l'autre jour, je ne suis pas certain de prendre la parole dans l'ordre prévu, mais je voudrais faire quelques remarques au sujet de ce bill sur les textiles et je pense que c'est le moment de les faire.

Force m'est de reconnaître que ce bill gouvernemental tendant à rationaliser l'industrie textile a du bon. A mon sens, les perspectives à long terme de l'industrie textile se présenteraient sous un jour plus favorable si les industriels en question pouvaient fabriquer des produits à des prix que les consommateurs seraient prêts à payer; des produits dont les consommateurs ont besoin et qu'ils souhaitent acheter. Si nous tenons à produire des biens au Canada, ceux-ci doivent pouvoir soutenir la concurrence de ceux du même type fabriqués ailleurs. Ce bill prévoit une mesure raisonnable de rationalisation de l'industrie du textile et, à ce titre, nous devrions être disposés à l'appuyer. Je sais fort bien qu'il y a des fabricants et des particuliers qui en souffriront. Il y a des gens qui perdront leur emploi et ce sera dommage pour eux. Mais si le Canada veut se doter d'une industrie solide, nous devons, comme je l'ai dit, produire des biens et des services d'un genre tel que les clients les jugeront utiles, et nous devons les mettre en vente à des prix qu'ils veulent bien payer.

J'aurais quelques observations à faire concernant le secteur du vêtement. Pendant trop longtemps, il me semble, nous avons essayé de renflouer cette industrie avec des subventions ou autrement. Nous avons cherché à fabriquer des biens—je songe ici aux articles en coton—et à faire concurrence à la Grande-Bretagne et à l'Inde, pays qui ont beaucoup plus d'expérience que nous dans la production d'articles de ce genre. J'ai déjà suggéré, et je le répète au ministre en ce moment, que nous devrions concentrer nos efforts sur la production de biens que nous utilisons au Canada. Je veux parler surtout de